

-République Française-

2025112709

VILLE de VARENNES-sur-ALLIER

DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL

Les membres du Conseil municipal se sont réunis au Salon d'Honneur, le jeudi 27 novembre 2025 à 18h30 sous la présidence de M. LITAUDON, Maire.

Date de convocation : 21 novembre 2025

Etaient présents : M. MONIER, Mme PERICHON, M. ALLAIN, Mme PARRET BONMARTIN, M. ATHAYNE, Mme DESVIGNE, Mme LACAUX, Mme FAURE, Mme DIAT, Mme IMBERT, M. SAUVESTRE, Mme MARTINET SCHIRCH, M. RENON, M. CARBON, M. OLIVEIRA, M. GALAND, Mme MORAND ;

Étaient absents : M. JOLY, M. MERCIER, Mme AZEVEDO, Mme MARTIN, M PERET ;

Pouvoirs : Mme FERREIRA (à Mme PERICHON), M. PISSOCHET (à Mme MARTINET SCHIRCH), Mme DAVAUD (à M. MONIER), Mme LUCOTTE (à M. LITAUDON) ;

Secrétaire de séance : Mme IMBERT ;

Objet : Rémunération des agents recenseurs

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code général de la fonction publique et notamment son article L 313-1 ;

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

VU la délibération du conseil municipal du 27 novembre 2025 portant créations de poste d'agents recenseurs ;

CONSIDERANT que les agents recenseurs seront rémunérés sur la base de la grille indiciaire des adjoints administratifs au 1^e échelon ;

CONSIDERANT que pour rendre les postes plus attractifs et motiver les agents recrutés, il est proposé de leur octroyer une prime en fonction de leur avancée :

- 50 € si 45 % des logements sont recensés au 24 janvier
- 50 € si 70 % des logements sont recensés au 31 janvier
- 50 € si 90 % des logements sont recensés au 7 février
- 50 € si 100 % des logements sont recensés au 14 février

Soit une prime de 200 € maximum pour l'ensemble de la mission

CONSIDERANT que ce montant est donné pour un temps complet, il sera proratisé pour les mi-temps ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Approuve les éléments de rémunérations mentionnés ci-dessus dans le cadre du recrutement d'agents recenseurs

Le 3/12/2025

Le Maire,

Roger LITAUDON

